

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE CHEZ TANTE ROSI LTEE	Numéro de permis 2017145	Date d'inspection Le 31 août 2023	
Nom de l'établissement Garderie Chez Tante Rosi		Numéro de téléphone (506) 344-5655	
Adresse 5 chemin Gauvin Petite-Lamèque NB E8T 2M9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11.1(3) Les membres du personnel qui travaillent directement avec des enfants en bas âge ou des enfants d'âge préscolaire doivent suivre chaque année dix heures de formation qu'approuve le ministre et qui se rapporte au curriculum éducatif en usage dans l'établissement désigné. Commentaires : Un suivi du plan sera fait au courant du mois.	11.1(3)	30 août 2023	
6.4(2) L'exploitant met en oeuvre, surveille et, chaque année, révisé le plan. Commentaires : Un suivi du plan sera fait au courant du mois	6.4(2)	30 août 2023	

<b>Commentaires généraux</b>
<p>Ratio n'a pas été pris puisque les corrections ont été faits par courriel.</p> <p>Développement professionnel: Chaque année les éducateurs sont tenus de compléter 10 heures de développement professionnel. Ceux-ci doivent tenir un registre des heures.</p> <p>-Activités quotidiennes: L'exploitante est demandée de planifier des activités et par la suite de documenter ceux-ci. Les activités doivent répondre aux besoins des enfants.</p> <p>-Un suivi sera fait pour la désignation au courant du mois, un plan sera fait avec l'exploitant. Permis recommandé.</p>

original signé par  
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 31 août 2023

Date

original signé par  
Maurice Gauvin

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 31 août 2023

Date